

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-2-6

Séance du vendredi 3 juillet 2009

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2009 DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN - CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- U l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder une subvention de fonctionnement de 65 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace, sections de MULHOUSE et COLMAR, pour l'année 2009,
- Indique que cette subvention sera versée à la section de COLMAR chargée de gérer les fonds,
- précise que le montant sera prélevé sur le programme F724, chapitre 65, nature 6574, fonction 90, opération 2009 F724 9999 du budget départemental,
- autorise le Président à signer la convention de partenariat et d'objectifs jointe au rapport, à conclure avec la Chambre de Métiers d'Alsace au titre de l'année 2009 pour le versement de cette subvention de fonctionnement.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions